



DOSSIER D'INSCRIPTION

FOOTBALL AMERICAINE-CHEERLEADING

Saison 2020-2021

Bonjour et bienvenue chez Les Aigles !

Afin de participer aux entraînements et aux rencontres vous devez fournir au club un dossier de demande de licence **COMPLET**, composé des éléments recensés dans la checklist ci-dessous ([aucun entraînement ne sera autorisé sans remise de ce dossier](#)). Vous avez au maximum deux entraînements d'essai pour prendre votre décision. Pour ces deux entraînements, c'est votre assurance qui sera utilisée si besoin. L'assurance du club ne pourra être prise en compte.

BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné(e)..... désire adhérer à l'association des Aigles. Je m'engage donc à payer la cotisation annuelle correspondant à ma catégorie et déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur que j'accepte sans réserve. Je me réserve le droit de demander communication et rectification de toutes informations me concernant dans tout fichier à usage de l'association conformément à la loi informatique et liberté 78-17 du 06 janvier 1978. Je m'engage à ne pas tenir responsable le club des Aigles en cas de blessure ou accident, lors d'entraînement que j'effectuerai sans licence et de me servir de mon assurance personnelle pour couvrir l'incident.

Signature du licencié ou du représentant légal
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

CHECKLIST

Pages à signer et/ou pièces à fournir (cochez si ok)

☐ Photocopie de la pièce d'identité pour les nouveaux adhérents

☐ Bulletin d'adhésion FFFA

☐ Fiche de renseignements

☐ Paiement licence

☐ Location d'équipement

☐ Chèque de caution tenue (cheer et foot)

☐ Chèque de caution équipements individuels

☐ Fiche médicale

☐ Fiche déplacements

☐ Droit à l'image

☐ Autorisation parentale

☐ Certificat Médical ou fiche médicale (QS sport)

☐ Sportmut (**à signer même si pas intéressé**)

☐ Chèque Sportmut (si intéressé)

☐ Règlement intérieur

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Catégorie :

Foot : ☐ U14 Surclassé (2007) ☐ U16 (2006-2005) ☐ U19 (2004-2003-2002)
☐ SENIOR (2001 et avant)
Cheer : ☐ PIWI (2015-2010) ☐ COMPETITION (2010 et avant)
Flag : ☐ SENIOR (2004 et avant)
Autre : ☐ COACH ☐ ARBITRE ☐ BENEVOLE

Informations concernant le/la licencié(e)

Nom : Prénom :
Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone du licencié :
Mail du licencié (obligatoire) :

Profession ou études en cours :

Personnes à prévenir en cas d'urgence

Nom Prénom	Nom Prénom
Lien de Parenté.....	Lien de Parenté.....
Téléphone.....	Téléphone
Adresse mail	Adresse mail
Profession	Profession

SPONSORING

Les forces vives d'un club sont les joueurs, les entraîneurs, les bénévoles et les partenaires.

Ces derniers sont indispensables pour soutenir la politique de développement du club et améliorer les conditions d'entraînement et de match des joueurs.

Vous connaissez forcément un chef d'entreprise (peut-être vous-même êtes entrepreneur) qui se passionne pour le sport ou qui souhaite s'engager dans la vie associative de sa région. Sollicitez-le pour apporter un soutien financier au club des Aigles.

Pour plus d'information, contactez Xavier ANDRE par mail, partenariat@les-aigles.com

BÉNÉVOLAT

Nom de la ou des personne(s) volontaire(s)
Quelle(s) aide(s) souhaitez-vous apporter ?
Compétences particulières à partager : Dirigeant / Bénévole match / Photographe / Arbitre /
Evènementiel / Autres :
Aide régulière / Aide ponctuelle (rayer la mention inutile)

SOUTENEZ VOTRE CLUB

Afin d'inciter les adhérents à aider au développement du club et sans les pénaliser en terme financier, nous mettons en place cette année un système de crédit d'achat valable sur la prochaine commande de merchandising.

Pour toute action menée pour le club des points vous seront attribués.

Chaque point équivaut à 10 euros de crédit d'achat, dans la limite de 50 euros par adhérent.

Points/action AIGLES CHAMBERY	
Chaîner / Être ramasseur de balles sur un match	1
Juger lors d'une compétition cheer	1
Arbitrer lors d'un match	1
Faire la buvette / l'entrée lors d'un match / amener de la nourriture pour la buvette	1
Effectuer une tâche administrative (design affiche flyers, faire des courses, aller chercher des documents etc)	1
Être bénévole lors d'un évènement (loto, gaillard ...) sur 1/2 journée	1
Être présent lors d'un stand de recrutement / d'initiation sur 1/2 journée	1
Faire la vidéo lors d'un match	1
Faire les statistiques lors d'un match	1
Faire le speaker lors d'un match	1
Effectuer le transport des jeunes ou des cheerleaders pour une rencontre	2
Action	Nombre points

La plus petite des actions vaut plus cher que la plus grande des intentions.

TARIFS ANNÉE 2019-2020

SECTIONS	ANNÉE DE NAISSANCE	TARIFS	SECTIONS	ANNÉE DE NAISSANCE	TARIFS
Minime - U14 Surclassé Cadet – U16	2007 2005 - 2006	170 €	Piwi	2015-2010	120 €
Junior - U19	2004 à 2002	190 €	Compétition	2010 et avant	170 €
Senior	2001 et avant	250 €			
Flag	2004 et avant	140 €	Double licence flag		50 €
Non-joueurs (coachs, arbitres, bureau...)		40 €	Bénévole		15 €

TYPE DE PAIEMENT

Nous vous rappelons qu'aucune somme ne sera rendue en cas d'abandon du licencié ou de tout évènement imprévu. Cochez-la(les) cases correspondant(es)

☐ Carte bancaire

☐ Virement bancaire (RIB en annexe)

En 4 fois jusqu'à décembre 2020

☐ Chèque bancaire

En 4 fois jusqu'à décembre 2020

☐ Chèques vacances et/ou chèques Sport **(+2,5% de frais de dossier)**

☐ Carte Pass Région **(Chèque Caution de 30 € Obligatoire)**

N° carte :

LOCATION TENUE CHEERLEADING

TOUTES SECTIONS – TENUE CHEER	Un chèque de caution (non encaissé) de 200€
-------------------------------	---

L'équipement contribue à la mise en valeur du cheerleader, il est donc en charge de son entretien, notamment en termes de propreté et d'entretien. Lavage : 30° maximum, pas de sèche-linge.

Aucune dégradation du matériel, autre que l'usure normale associée à la pratique du cheerleading, constatée à la remise de l'équipement ne sera tolérée.

Le non-respect d'une ou plusieurs de ces règles entraînera l'encaissement de tout ou partie du montant de la caution.

Le chèque devra être à l'ordre « Les Aigles » et remis en même temps que le dossier licence.

Tout équipement demeure la propriété du club tout au long de la saison et devra être rendu au plus tard lors de l'assemblée générale de fin de saison. Au-delà de cette date, les chèques de caution seront encaissés par le club sans préavis.

De plus lors d'une absence prolongée (blessure, maladie...) ou d'un arrêt, l'athlète est tenu de rapporter son équipement au club dans le mois qui suit (sans remboursement de location).

Le non-respect d'une ou plusieurs de ces règles entraînera l'encaissement de tout ou partie du montant de la caution.

Nom et prénoms (Nom et prénom du responsable légal pour les mineurs) :

Le :

**Signature du licencié ou du représentant légal
Précédée de la mention « lu et approuvé »**

AGRAFEZ VOTRE (VOS) CHEQUES DE CAUTION ICI

FICHE DE LOCATION D'ÉQUIPEMENT FOOTBALL AMERICAIN

Location Tenue de match :

SECTION SENIOR – TENUE FOOTBALL AMERICAIN	Un chèque de caution (non encaissé) de 250€
--	--

L'équipement contribue à la pratique du football américain, sans sa tenue de match le joueur ne sera pas accepté sur le terrain.

Il est donc en charge de son entretien, notamment en termes de propreté et d'entretien. Lavage : 30° maximum, pas de sèche-linge.

Aucune dégradation du matériel, autre que l'usure normale associée à la pratique du football américain, constatée à la remise de l'équipement ne sera tolérée.

Le non-respect d'une ou plusieurs de ces règles entraînera l'encaissement de tout ou partie du montant de la caution.

Location équipement individuel :

SECTIONS	1 ^{ère} année		2 nd e année		3 ^{ème} année et les suivantes	
	Casque	Epaulière	Casque	Epaulière	Casque	Epaulière
U14 - U16 - U19	30 €	30 €	40 €	40 €	50 €	50 €
SENIORS	30 €	30 €	50€/an pour casque et 50€/an pour épaulières			
Toutes Sections	Un chèque de caution (non encaissé) de 150€ par équipement (150€ casque +150€ épaulière) soit 300€ pour casque et épaulière.					

Matériel(s) loué(s) : ☐ Casque ☐ Épaulière

L'équipement contribue à la protection du joueur, le joueur est donc en charge de son entretien, notamment en termes de propreté et d'entretien : le casque doit être régulièrement lavé (à l'eau claire et au savon, pas de dissolvants, pas d'éponges récurrentes) et les vis resserrées.

- Lorsque des pièces sont à changer, prévoir de venir à l'avance avant l'entraînement afin de faire les réparations
- Aucun autocollant figurant sur le casque ne devra être enlevé d'aucune manière que ce soit
- Aucun autre autocollant que ceux figurants ne devra être apposé sur le casque
- Aucune dégradation du matériel, autre que l'usure normale associée à la pratique du football américain, constatée à la remise de l'équipement ne sera tolérée.

Le club des Aigles loue tout équipement dans la limite de ses stocks disponibles.

Le chèque devra être à l'ordre « Les Aigles » et remis en même temps que le dossier licence.

Tout équipement demeure la propriété du club tout au long de la saison et devra être rendu au plus tard lors de l'assemblée générale de fin de saison. Au-delà de cette date, les chèques de caution seront encaissés par le club sans préavis.

De plus lors d'une absence prolongée (blessure, maladie...) ou d'un arrêt, l'athlète est tenu de rapporter son équipement au club dans le mois qui suit (sans remboursement de location).

Le non-respect d'une ou plusieurs de ces règles entraînera l'encaissement de tout ou partie du montant de la caution.

Nom et prénoms (Nom et prénom du responsable légal pour les mineurs) :

Le :

**Signature du licencié ou du représentant légal
Précédée de la mention « lu et approuvé »**

AGRAFEZ VOTRE (VOS) CHEQUES DE CAUTION ICI



DEMANDE DE LICENCE FFFA

PHOTO

SAISON 2020/2021

Club :

Nom :

Nom de jeune fille (si mariée) :

Prénom :

Sexe :

M

F

Adresse :

Code postale :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

Date de naissance :

Commune de naissance :

Pays de naissance :

Nationalité :

Département :

LICENCE

A remplir en cas de renouvellement

Numéro de licence :

Signature du demandeur (ou de son représentant légal s'il est mineur)

CHOIX DE LA LICENCE

FOOTBALL AMERICAIN			FLAG FOOTBALL			CHEERLEADING		
Catégorie	Casé à cocher	Tarif fédéral	Catégorie	Casé à cocher	Tarif fédéral	Catégorie	Casé à cocher	Tarif fédéral
Loisir U6		12,2	Loisir U6		12,3	Loisir/Compétition U6		12,1
Loisir U8		12,2	Loisir U8		12,3	Loisir/Compétition U8		12,1
Loisir U10		12,2	Compétition U8		12,3	Loisir U11		12,1
Loisir U12		12,2	U8 surclassé U10		12,3	Compétition U11		17,1
Compétition U12		22,1	Loisir U10		12,3	U11 surclassé Junior		17,1
U12 surclassé U14		22,1	Compétition U10		12,3	Loisir Junior		17,1
Loisir U14		12,2	U10 surclassé U12		12,3	Compétition Junior		17,1
Compétition U14		22,1	Loisir U12		12,3	Junior surclassé en seniors		29,3
U14 surclassé U16		55,5	Compétition U12		12,3	Loisir senior		17,1
Loisirs U16		12,2	U12 surclassé U14		12,3	Compétition senior		29,3
Compétition U16		55,5	Loisir U14		12,3	Entraîneur		18,4
U16 surclassé U19		55,5	Compétition U14		12,3	Dirigeant		18,4
Loisirs U19		30,8	U14 surclassé U16		24,7	Juge		28,2
Compétition U19		55,5	Loisir U16		12,3	Bénévole		5
U19 surclassé senior		61,7	Compétition U16		24,7			
Loisirs Senior		30,8	Compétition + de 16 ans		24,7			
Compétition Senior		61,7	U16 surclassé + de 16 ans		24,7			
Issus d'un championnat majeur		376,9	Loisir + de 16 ans		12,3			
Entraîneur		18,4	Entraîneur		18,4			
Dirigeant		18,4	Dirigeant		18,4			
Arbitre		28,2	Arbitre		28,2			
Bénévole		5	Bénévole		5			
Total :		€	Total :		€	Total :		€

TOTAL REVERSE A LA FEDERATION :

Le : / /

CERTIFICAT MEDICAL PREALABLE A LA PRATIQUE EN COMPETITION OU EN LOISIR

à fournir qu'en cas de première licence, ou si vous avez répondu positivement à l'une des questions du questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01, ou si votre dernier certificat médical pour la pratique de la discipline concernée date de plus de 3 ans.

Je soussigné(e), Docteur

certifie avoir examiné le demandeur de la présente licence, et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de signes cliniques apparents

contre-indiquant la pratique du : FOOTBALL AMERICAIN

en tant que :

Joueur : ☐

Arbitre : ☐

FLAG

en tant que :

Joueur : ☐

Arbitre : ☐

CHEERLEADING

en tant que :

Joueur : ☐

Signature et cachet du médecin :

A _____, le _____

DEMANDE DE SURCLASSEMENT DU MEDECIN DU SPORT

Si le sujet présente un développement suffisant et une aptitude physiologique particulière (catégorie 1 de la classification médico-sportive), un médecin diplômé peut autoriser à pratiquer la discipline en compétition dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure, en respect du règlement médical de la FFFA et sous réserve qu'on lui ait présenté un électrocardiogramme de repos, uniquement pour les disciplines football américain et/ou en flag football.

Je soussigné(e), Docteur

diplômé de traumatologie du sport, titulaire de la capacité de médecine du sport ou titulaire du Certificat d'Enseignement Spécialisé, certifie après avoir procédé aux examens prévus par la réglementation en vigueur, que le demandeur de la présente licence est apte à pratiquer dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure de la discipline en compétition sous toute réserve de modification de l'état actuel.

Signature et cachet du médecin :

A _____, le _____

Je souhaite recevoir la newsletter FFFA pour être au courant de toute l'actualité fédérale

J'accepte de recevoir des offres commerciales pour des produits ou services liés à ma pratique sportive, de la part de la FFFA ou de ses partenaires

J'autorise la FFFA à utiliser mon image, uniquement dans le cadre de ses activités et sans but lucratif

OUI ☐ NON ☐
OUI ☐ NON ☐
OUI ☐ NON ☐

FICHE MÉDICALE

Mentions particulières (allergie, maladie, prise de médicaments, antécédents traumatiques, traitement médical, ect...) :

.....
.....

AUTORISATION POUR FAIRE APPEL AUX SERVICES D'URGENCES

Je soussigné(e),..... athlète majeur,
/OU père, mère ou tuteur légal, de..... licencié aux
Aigles autorise les responsables de l'équipe, en cas d'urgence, à faire appel aux services d'urgences
qui prendront les mesures qui s'imposent en termes d'hospitalisation ou d'intervention.
Les responsables de l'équipe préviendront dans les meilleurs délais les personnes à contacter en cas
d'urgence notifiées en page 2.

Fait à le / /

Signature du licencié ou du représentant légal
Précédée de la mention « lu et approuvé »

VISITE MÉDICALE

Le certificat médical n'est à fournir qu'en cas de 1^{ère} licence, ou si vous avez répondu positivement à l'une des questions du questionnaire de santé QS-Sport CERFA 15699*01, ou si votre dernier certificat médical date de plus de 3 ans. La visite médicale doit obligatoirement être effectuée par un médecin du sport en cas de surclassement et pour les catégories Football Américain, Flag ainsi que pour les Cheerleaders de moins de 15 ans. Dans tous les autres cas, la visite médicale peut être faite par un médecin généraliste.

Nous vous invitons à adhérer au contrat « SportMut » si vous ne possédez pas, par ailleurs, d'un contrat de prévoyance adapté.

DÉCLARATION D'USAGE DE CERTAINS MÉDICAMENTS

L'utilisation de certains médicaments nécessite, dans le cadre de la lutte contre le dopage, d'être déclaré ou autorisé, selon le cas. Tous les renseignements sont indiqués sur le site de l'agence française de la lutte anti dopage (AFLD) <https://www.afdl.fr/> .

FICHE DE DÉPLACEMENTS

Si vous êtes parents de licencié, les Aigles vous solliciteront pour véhiculer les joueurs, lors de déplacements.

Je m'engage à ne prendre des enfants/adultes dans mon véhicule pour un déplacement qu'aux conditions suivantes :

- Que le contrôle technique de mon véhicule soit à jour
- Que l'assurance de mon véhicule soit valide
- Que je n'ai pas déjà été verbalisé pour conduite en état d'ivresse ou sous l'emprise de stupéfiants
- Que mon véhicule soit équipé des dispositifs de sécurité exigés par la loi.

Dans tous les cas, merci de bien vouloir renseigner ce qui suit :

Je soussigné(e) déclare

Cochez la case correspondante

- ☐ (Pour Mineur) autoriser mon fils / ma fille
- ☐ (Pour Majeur)

à effectuer les déplacements avec le club des Aigles, et dégage de toute responsabilité l'association concernant les blessures et dommages occasionnés à mon enfant, moi-même ou à un tiers, ainsi que les personnes utilisant leur véhicule personnel en tant qu'accompagnateur lors des déplacements à l'extérieur.

Fait à Le

Signature du licencié ou du représentant légal
(Précédée de la mention « lu et approuvé ») :

DROIT À L'IMAGE

MAJEUR : Je soussigné(e), Nom Prénom licencié(e) :

MINEUR : Je soussigné(e), Madame ou Monsieur :

Résidant à :

Représentant légal de :

Autorise par la présente, l'association des Aigles, à me/le photographier (filmer, enregistrer, interviewer) dans le strict cadre des activités sportives et manifestations des Aigles, puis à les produire et diffuser sur des supports de communication (affiches, site web, vidéos promotionnelles, réseaux sociaux, presse...). Je suis informé(e) que cette prestation et déclaration ne peuvent donner lieu à aucune rémunération. Cette autorisation est donnée pour une durée d'une année à compter de la signature de la présente.

Signature du licencié ou du représentant légal
(Précédée de la mention « lu et approuvé ») :

AUTORISATION PARENTALE

Obligatoire pour les mineurs

Je soussigné(e), Madame ou Monsieur :

Résidant à :

Certifie être le responsable du mineur :

Né(e) le __/__/____ à

l'autorise à participer aux déplacements organisés par l'association, dans le cadre des entraînements et des compétitions, et à faire respecter le règlement intérieur.

et l'autorise à pratiquer, sauf cas de force majeure, au championnat dans lequel il/elle est inscrit(e).

Fait à Le

Signature du licencié ou du représentant légal
(Précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

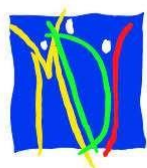
Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Fiche SPORTMUT



GROUPE MDS
Mutuelle des Sportifs

SPORTMUT

Contrat collectif complémentaire de prévoyance
au bénéfice des licenciés
de la Fédération Française de Football Américain

DEMANDE D'ADHESION

(l'adhérent est toujours le licencié)

M. ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Nom : Prénom :
 Nom de Jeune Fille : Date de naissance :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Profession (nature exacte) :
 Téléphones : fixe mobile
 Email :
 Association sportive par laquelle ou au titre de laquelle le régime de base a été souscrit :

Je soussigné(e) déclare avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information du contrat "SPORTMUT" ayant pour objet de proposer des garanties complémentaires en sus du régime de prévoyance de base souscrit, pour le compte de ses licenciés, par la Fédération Française de Football Américain auprès de la M.D.S. en cas de dommage corporel suite à un accident garanti.

J'ai décidé ☐ d'adhérer à SPORTMUT
☐ de ne pas y adhérer

Date limite de l'adhésion : 60^{ème} anniversaire
 Désignation du bénéficiaire en cas de décès de l'assuré :
☐ mon conjoint non divorcé, non séparé de corps par jugement, à défaut par parts égales mes enfants nés ou à naître, à défaut mon partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou mon concubin notoire, à défaut mes héritiers légaux, à défaut le Fonds National de solidarité et d'Actions Mutualistes.
☐ Autres dispositions :

FORMULE DE GARANTIES CHOISIE					COTISATION ANNUELLE € T.T.C.
Formule A :	A 1 ☐	A 2 ☐	A 3 ☐	A 4 ☐	(correspondant au choix retenu)
Formule B :	B 1 ☐	B 2 ☐	B 3 ☐	B 4 ☐	
Formule C :	C 1 ☐	C 2 ☐	C 3 ☐	C 4 ☐	
Formule D :	D 1 ☐	D 2 ☐	D 3 ☐	D 4 ☐	
Formule E :	E 1 ☐	E 2 ☐	E 3 ☐	E 4 ☐	
☐ Autres choix :					Sera déterminée après consultation de la M.D.S.

Je certifie sur l'honneur ne pas être atteint(e) d'une infirmité ou d'un handicap. Au cas contraire prendre contact avec la M.D.S.
 Je suis informé(e) que la loi du 6 janvier 1978 « Informatique et Liberté » me donne le droit de demander communication et rectification de toutes informations me concernant qui figureraient sur tout fichier de la Fédération ou de la M.D.S. Ce droit d'accès et de rectification peut être exercé à l'adresse de la M.D.S. indiquée ci-dessous.

Fait à le

Signature de l'adhérent*

Cachet de la Fédération ou de l'Association Sportive

* faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"



Mutuelle des Sportifs

Mutuelle régie par le Code de la Mutualité et soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité
 Mutuelle immatriculée au répertoire Sirene sous le Numéro siren n° 422 801 910
 2-4, rue Louis David - 75782 Paris cedex 16 - ☎ : 01 53 04 86 86 - 📠 : 01 53 04 86 87

SPORTMUT

Contrat collectif complémentaire de prévoyance
au bénéfice des licenciés de la Fédération Française de Football Américain

NOTICE D'INFORMATION

En adhérant à SPORTMUT vous pouvez bénéficier de garanties complémentaires en cas d'incapacité temporaire totale de travail, d'invalidité permanente totale ou partielle ou de décès résultant d'un accident survenu pendant la pratique du ou des sports déclarés sur la demande d'adhésion :

UN CAPITAL EN CAS D'INVALIDITE PERMANENTE TOTALE OU PARTIELLE :

Le capital que vous choisissez est le capital maximal versé en cas d'IPP égale à 100%. Ce capital est réduit lorsque le taux d'invalidité est inférieur à 100 %.

Aucun capital n'est versé pour un taux d'IPP inférieur ou égal à 5 %.

DES INDEMNITES JOURNALIERES EN CAS D'INCAPACITE TEMPORAIRE TOTALE:

Elles vous sont versées mensuellement à terme échu, après une période ininterrompue d'arrêt total de travail appelée période de franchise.

La période de franchise n'est pas indemnisée. La durée d'indemnisation est de 365 ou de 1095 jours selon votre choix.

Quelle que soit la durée d'indemnisation choisie, l'indemnité journalière cesse d'être versée à la date de consolidation de votre état de santé.

Vous ne pouvez choisir un montant de garantie qui vous ferait bénéficier en arrêt de travail de ressources supérieures à celles dont vous disposez en période d'activité.

Un justificatif de revenus est exigé.

UN CAPITAL DECES : qui sera versé au bénéficiaire désigné.

FORMULES ENFANT :

Seules les formules marquées d'un astérisque (*) dans le tableau figurant ci-dessous peuvent être souscrites pour les mineurs de moins de 12 ans.

Pour les mineurs de moins de 18 ans, le bulletin devra être revêtu de leur signature et de la signature des parents ou des représentants légaux.

FORMULE + DE 60 ANS :

Seule la formule marquée de deux astérisques (**) dans le tableau figurant ci-dessous peut être souscrite par les personnes âgées de plus de 60 ans et moins de 65 ans.

MODALITES D'ADHESION

Des formules de garanties pré-tarifées vous sont proposées ci-dessous.

Si l'une de ces formules vous convient, vous pouvez remplir la demande d'adhésion et l'adresser à la M.D.S. accompagnée de votre règlement. A réception, la M.D.S. vous adressera un certificat d'adhésion accompagné des conditions générales du contrat SPORTMUT. Vous disposerez alors d'un délai de 40 jours pendant lequel vous pourrez renoncer à votre adhésion. Passé ce délai votre adhésion deviendra définitive.

FORMULES	CAPITAL DECES	CAPITAL INVALIDITE (100 % IPP)	INDEMNITES JOURNALIERES	COTISATION GLOBALE(TTC)	Dans toutes ces formules, les indemnités journalières sont versées à compter du 31 ^{ème} jour d'incapacité temporaire totale de travail ou à partir du 4 ^{ème} jour en cas d'hospitalisation et ce, jusqu'à la consolidation et au plus pendant 1095 jours.
A 1*		30 489,80 €		5,00 €	
A 2**	15 244,90 €	30 489,80 €		6,30 €	
A 3	15 244,90 €		7,62 €/Jour	21,70 €	
A 4	15 244,90 €	30 489,80 €	7,62 €/Jour	26,60 €	
B 1*		60 979,61 €		9,90 €	
B 2	30 489,80 €	60 979,61 €		12,60 €	
B 3	30 489,80 €		15,24 €/Jour	43,30 €	
B 4	30 489,80 €	60 979,61 €	15,24 €/Jour	53,10 €	
C 1*		91 469,41 €		14,80 €	
C 2	45 734,71 €	91 469,41 €		18,90 €	
C 3	45 734,71 €		22,87 €/Jour	64,90 €	
C 4	45 734,71 €	91 469,41 €	22,87 €/Jour	79,70 €	
D 1*		121 959,21 €		19,70 €	
D 2	60 979,61 €	121 959,21 €		25,20 €	
D 3	60 979,61 €		30,49 €/Jour	86,50 €	
D 4	60 979,61 €	121 959,21 €	30,49 €/Jour	106,10 €	
E 1*		152 449,02 €		24,60 €	
E 2	76 224,51 €	152 449,02 €		31,50 €	
E 3	76 224,51 €		38,11 €/Jour	108,10 €	
E 4	76 224,51 €	152 449,02 €	38,11 €/Jour	132,70 €	

Ces cotisations tiennent compte des taxes en vigueur.

MDS JUILLET 2013 / DISQUE O / FEDERATIONS

(*) Options réservées aux mineurs âgés de moins de 12 ans.

(**) Seule formule pouvant être souscrite par les personnes âgées de plus de 60 ans et moins de 65 ans.

Les cotisations sont annuelles. Le non renouvellement de la cotisation par l'assuré met fin de plein droit à l'adhésion 40 jours après le terme principal de la dernière échéance.

Ce contrat est régi par le Code de la Mutualité.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION

Le conseil d'administration du Club des Aigles, composé de membres élus et bénévoles, définit la politique du club et fixe ses règles de fonctionnement. Pour le bon déroulement des activités, le conseil demande à chaque membre d'adhérer à la charte du club en même temps qu'il prend sa licence.

Les dirigeants dirigent, les entraîneurs entraînent, et les parents confient leurs enfants à ces derniers en se tenant à leur rôle de parents ; inculquant à leurs enfants la discipline et le savoir-vivre indispensable à la vie en collectivité.

ARTICLE 1 : RAPPEL DES BUTS ET MOYENS

L'association sportive Les Aigles propose aux adhérents la pratique en loisir et compétition du football américain, du cheerleading et du flag.

L'association est affiliée à la Fédération Française de Football Américain et travaille en collaboration avec la Ligue Régionale Auvergne Rhône-Alpes de football américain.

L'association assure à ses adhérents tous les éléments nécessaires à la bonne pratique de ces sports : locaux, terrains, location de matériel de protection, encadrement ... en partenariat avec la commune de résidence.

ARTICLE 2 : INSCRIPTION

Les tarifs (cotisation, participations diverses) sont fixés annuellement par l'assemblée générale ordinaire. Ils tiennent compte des parts fédérales et régionales, le cas échéant. Aucun remboursement du paiement de la licence ou de la location ne pourrait être effectué en cas d'arrêt de la pratique en cours d'année, quelle que soit la raison.

Le règlement pourra être effectué en plusieurs versements (4 au maximum) mais devra être achevé avant la fin de l'année civile d'inscription.

Aucune inscription ne sera acceptée si l'adhérent ne constitue pas de dossier complet et s'il ne remplit pas les conditions d'âge requises pour la catégorie ou il souhaite s'inscrire.

Chaque membre est assuré par le biais de la licence fédérale. Un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive devra également être présenté le cas échéant.

ARTICLE 3 : AMENDES

Tout adhérent sanctionné par une amende décidée par les diverses commissions ou organes de disciplines de la FFFA ou de la LARRAFA devra intégralement rembourser les sommes engagées par l'association sportive sur décision du Conseil d'Administration du club.

ARTICLE 4 : ADMINISTRATION ET DEVELOPPEMENT DE L'ASSOCIATION

Conformément aux statuts, les adhérents élisent le conseil d'administration lors de l'assemblée générale ordinaire. Ce conseil élit en son sein le bureau.

Des commissions particulières seront instituées à la suite de l'élection du conseil d'administration.

Chacune d'entre elles sera animée par un responsable placé sous l'autorité du président.

ARTICLE 5 : MATERIEL MIS A DISPOSITION

L'association met à disposition des adhérents, du matériel collectif pour les besoins des entraînements et des rencontres, ainsi que du matériel individuel.

Le matériel individuel de protection (casque et/ou épaulière) est loué pour une durée d'une saison sportive, ainsi que le matériel individuel d'équipement (tenues de cheerleading, tenues de match). Le tarif de location et le montant de la caution sont décidés en assemblée générale ordinaire. Un tarif spécifique est proposé aux nouveaux adhérents. Ce service de location est proposé dans la limite des stocks disponibles.

L'adhérent s'engage à entretenir ce matériel et à signaler tout problème durant la saison, puis à rendre le matériel loué en bon état de fonctionnement. Le non-respect de cet engagement expose l'adhérent à une retenue sur la caution équivalent au montant des dégâts constatés.

Lors de leur première année, les adhérents louant le matériel individuel de protection devront le laisser au local du club, sauf accord de leur coach.

Dans le cas où l'adhérent arrête l'activité sportive en cours de saison, ou s'il ne se rend plus aux entraînements (1 mois d'absence justifié ou non), il devra restituer le matériel dans les plus brefs délais. En cas de non-restitution, une lettre recommandée sera envoyée, sans réponse dans les 15 jours, la caution sera encaissée.

ARTICLE 6 : EQUIPEMENT DU SPORTIF

Les joueurs de football américain se présenteront avec une tenue correcte et propice à la pratique de ce sport ainsi qu'avec toutes les protections individuelles obligatoires (épaulière, casque, protections genoux, cuisses, hanches, coccyx et protège dents ni blanc ni transparent) et des crampons homologués par la fédération, à tous les entraînements et matchs.

Pour les matchs, une tenue sera soit amenée par le joueur, soit prêtée par le club et sera restituée à la fin de celui-ci (pantalon et maillot aux couleurs du club) le reste de l'équipement sera amené par le joueur lui-même.

Les couleurs obligatoires lors des matchs sont : casque blanc, grille rouge, maillot et pantalon du club, chaussettes rouges.

Les joueurs de flag se présenteront avec une tenue correcte et propice à la pratique de ce sport et des crampons homologués par la fédération.

Pour les matchs, une tenue et des flags type « pop » seront prêtés par le club et seront restitués à la fin de celui-ci. Une attention est appelée sur les lunettes de vues.

Les athlètes pratiquant le cheerleading devront pendant les entraînements et les compétitions :

- Avoir les ongles courts et sans danger de se blesser ou blesser un membre de son équipe. Les faux ongles sont également interdits.
- Avoir les cheveux attachés avec un élastique.
- Ne pas avoir de chewing gum.
- Avoir une tenue de sport obligatoire.
- Avoir des baskets de cheerleading blanches obligatoires.
- Avoir une serviette et une bouteille d'eau.
- Pas de bijoux (montre, boucles d'oreilles créoles etc...) / ni lunettes

Lors des jours de match, l'athlète prendra également sa tenue personnelle (haut + jupe + short cheer + chaussettes + nœuds pour les cheveux).

ARTICLE 7 : EFFETS PERSONNELS DES ADHERENTS

Les portes des vestiaires ne sont pas équipées d'un système sécurisé.

Chaque adhérent reste responsable de tout matériel qu'il introduit dans l'enceinte des vestiaires, terrains, gymnase et tous autres lieux où le club se rassemble. Il en supportera seul les frais de vol ou de détérioration le cas échéant.

Nous recommandons à chacun de vérifier la fermeture des vestiaires, de respecter le matériel des autres personnes présentes, et de s'assurer qu'il quitte les lieux du rassemblement avec l'ensemble de son matériel.

ARTICLE 8 : OBLIGATIONS ET DEVOIRS

L'athlète s'engage :

- À participer régulièrement aux entraînements avec ponctualité ainsi qu'aux rencontres
- À prévenir à l'avance l'entraîneur en cas d'absence ou de retard
- À suivre sérieusement toutes les consignes de l'entraîneur, notamment les consignes de sécurité
- À respecter les autres joueurs sans discriminations aucunes
- À se présenter avec une tenue correcte et propice à la pratique du sport
- L'athlète doit s'assurer de la conformité de son équipement (complet) avant chaque entraînement et rencontre, et doit respecter les couleurs du club
- À respecter le matériel et les locaux mis à sa disposition, tant par le club que lors des déplacements
- À accepter toute décision prise par l'entraîneur, l'arbitre ou tout autre membre de l'encadrement
- À avoir de façon générale un comportement irréprochable, tant vis-à-vis de ses partenaires que tout autre membre du club, toujours rester maître de lui, avoir une conduite exemplaire sur et hors du terrain qui plus est lorsque l'image du club est engagée
- À s'exprimer avec retenue, sans tenir aucun propos politique ou xénophobe
- À régler sa cotisation annuelle au club
- À ne pas se présenter en état d'ébriété
- À respecter l'éthique sur le dopage
- À participer régulièrement à la vie du club, ainsi qu'à sa promotion lors des manifestations vis-à-vis de nos partenaires
- À ne pas avoir en sa possession des substances dopantes, illicites ou autres produits contraires à l'hygiène sportive
- À ne pas avoir en sa possession des armes blanches et/ou tous autres objets pouvant blesser autrui

Les parents s'engagent :

- À faire respecter le présent règlement intérieur par leurs enfants
- À avoir un comportement sportif irréprochable lors des manifestations sportives
- À ne s'immiscer en aucun cas dans le domaine sportif et le choix des entraîneurs (composition de l'équipe, placement des athlètes, stratégie de jeu, chorégraphie, musique ...)
- À participer à la vie du club (matchs, tournois, déplacement, partenariats, ...) en liaison étroite avec les entraîneurs et les bénévoles
- À ne prendre aucune initiative ou décision pouvant engager la responsabilité du club sans autorisation préalable du conseil d'administration
- Les parents sont responsables financièrement des dégradations commises par leurs enfants.
- Les accès aux vestiaires et aux abords des lieux de pratiques, pendant les entraînements et les rencontrent sont interdits à toute personne non licenciée et non présente sur les feuilles de match, sauf autorisation de l'arbitre et de l'entraîneur

Les initiateurs qui encadrent les séances s'engagent :

- À être ponctuels,
- À être sobre,
- À s'exprimer avec retenue,
- À ne tenir aucun propos raciste ou politique
- À avoir une tenue correcte et propice à la pratique du sport,
- À promouvoir la lutte contre le dopage.

Nous vous rappelons que le surclassement ne prédispose en aucun cas de la sélection en catégorie supérieure de votre enfant, celle-ci étant de la responsabilité exclusive des entraîneurs.

Chaque membre, chaque parent s'engage lors de son adhésion ou celle de son enfant au club, à respecter et faire respecter le présent règlement intérieur.

Date :

Signature de l'athlète :

ET

Date :

Signature du responsable légal :

MERCI !

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE						
Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.						
CA DES SAVOIE CHAMBERY BISSY Tel. 0479446050 Fax. 0479969954	05/08/2019 00852					
Intitulé du Compte : ASSOC. LES AIGLES FOOTBALL AMERICAIN ET FLAG FOOTBALL 32 CHEMIN DE SAINT SIMOND 73100 AIX LES BAINS						
DOMICILIATION						
Code établissement 18106	Code guichet 00810	Numéro de compte 85331171050	Clé RIB 03			
IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1810	6008	1085	3311	7105	003
Code BIC (Bank Identification Code) - Code swift:						
AGRIFRPP881						